

Une commission de ménagères à Berne

Autor(en): **Merz, Julie / C.H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 62

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'avoir recours aux services des femmes, et de créer un rouage analogue à la « Commission féminine auxiliaire de ravitaillement » qui vient d'être instituée par nos sages voisins les Bernois. Finalement, le budget, qui prévoit un déficit de fr. 637.270, a été voté par 61 voix contre 26.

La séance du 6 novembre a été, pour nous suffragistes, une journée historique. Enfin, après bien des renvois, la motion Schürch, qui tendait à nous reconnaître le droit de suffrage intégral, a été examinée. Son auteur l'a développée, montrant que l'acte de justice qu'il réclame pour les femmes, sera aussi pour notre République un élément de progrès. Puis la discussion s'engage : les objections attendues, toujours les mêmes, reviennent dans leur sempiternelle banalité : incapacité à voir les choses en grand ; abandon du ménage ; foyer déserté ; inaptitude au service militaire... rien de bien neuf, comme vous voyez. — Si, pourtant ! M. H. Berthoud, l'âme troublée, s'est fait un cas de conscience d'imposer aux femmes un « devoir » sans savoir si elles en veulent. Scrupule auquel on ne nous a guère habituées, en vérité. Tous ces arguments, d'ailleurs, n'ont été présentés que comme des réserves, par des orateurs qui se déclaraient hésitants ; aucun ne s'est carrément opposé à la motion. Le vote a cependant révélé que, des irréductibles, il y en a ; mais pas un n'a motivé son opposition ; et l'horreur qu'ils éprouvent pour l'émancipation féminine ne s'est pas manifestée autrement que par le ton plus ou moins véhément de leur « non ».

Nos partisans ont été plus explicites. A tous les points de la salle, on les a vus se lever, socialistes, libéraux, radicaux, et plaider notre cause au nom de la justice, de l'équité, des nécessités pratiques et du progrès de la démocratie, calmant les craintes des indécis en leur rappelant que ce qui sera chez nous la réforme de demain, est, pour beaucoup d'autres pays, un fait accompli dont personne n'a eu lieu de se repentir. Les orateurs qui ont parlé pour nous sont, à la suite du motionnaire, M. Schürch, ses camarades socialistes, MM. Ernst, E.-P. Graber et P. Raymond ; puis M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, radical ; et MM. Otto de Dardel et Dr Richard, libéraux. Il serait malaisé de reprendre leurs discours point par point ; ils se complètent les uns par les autres, et forment un ensemble qui a fait impression au Grand Conseil.

A la motion Schürch a été proposé par M. de Berthoud un amendement consistant à renvoyer la question au Conseil d'Etat pour étude ; c'est cette dernière manière de voir qui a été adoptée par 69 voix contre 27. Et maintenant, voilà notre cause qui va enfin être soumise à un examen sérieux.

Quel en sera le résultat ? Pour répondre à cette question, nous avons d'autres éléments que les impressions toutes personnelles de nos tempéraments plus ou moins optimistes. Cette fois, nous avons des chiffres : il s'en est fallu de deux voix que la motion Schürch ait passé ; 43 députés contre 45 étaient prêts à reconnaître d'emblée nos droits. De sorte que l'on pourrait dire d'une façon un peu simpliste, que nous n'avons qu'à convertir deux indécis pour que notre procès soit gagné lors du prochain débat. Il faudrait que notre cause fût bien mauvaise, et que nous fussions bien malheureuses pour n'y pas réussir ; et nous comptons, assurément, sur un succès plus décidé.

En fin de session, et comme dessert obligé, nous avons eu 46 naturalisations.

Mais, cette fois, nous disons : « A bientôt notre tour ! »

Emma PORRET.

Une Commission de ménagères à Berne

Comme ailleurs, les ménagères et maîtresses de maison de la ville de Berne ne sont sorties de leur réserve habituelle que beaucoup plus tard que les femmes appartenant à d'autres milieux. Leur activité publique d'avant la guerre se réduisait à faire partie de sociétés philanthropiques, de commissions d'écoles ménagères ou professionnelles, avec des compétences plutôt restreintes. Un très petit nombre d'entre elles participaient aux efforts de la Société d'utilité publique des Femmes suisses dans le domaine de l'économie domestique, et il n'en trouvait que fort peu dans les rangs de l'Association pour le Suffrage féminin. Quant à la Société Coopérative de consommation à laquelle se rattachent une notable proportion des ménages citadins et dont la prospérité dépend avant tout de l'appui des maîtresses de maison, celles-ci se sont jusqu'ici contentées de jouer un rôle tout-à-fait effacé dans le Comité directeur. C'est la guerre qui a enfin réveillé chez elles le sentiment de solidarité et qui leur a inspiré le désir de formuler leurs vœux et leurs revendications — cela autant dans leur propre intérêt que dans celui de la communauté tout entière.

Le renchérissement de la vie, les ordonnances gouvernementales sur le ravitaillement, les prix maxima, la vente des denrées par l'Etat et les communes, le rationnement du gaz, du charbon et des aliments — toutes ces conséquences de la guerre ont enfin mis en branle chez les femmes dont nous parlons l'esprit critique, le besoin d'indépendance et le désir d'avoir leur mot à dire dans les décisions officielles. L'initiative remonte à l'Association des femmes socialistes. A la suite du renchérissement des légumes et des fruits sur le marché de Berne pendant l'été 1916, elles organisèrent une surveillance destinée à réprimer une hausse exagérée. Leur insuccès fut attribué par elles au manque de solidarité des femmes de la bourgeoisie.

Cette même question des prix du marché engagea quelques membres de l'Association pour le suffrage à convoquer une première, puis une seconde assemblée de maîtresses de maison et de ménagères. Il en résulta une pétition adressée au Conseil municipal pour qu'une Commission auxiliaire composée de femmes fût adjointe à la Commission municipale d'approvisionnement. Cette demande fut repoussée comme étant contraire aux désirs de la dite Commission.

A la suite du rationnement du gaz, du sucre et du riz, l'Association pour le suffrage organisa quelques mois plus tard une nouvelle assemblée qui fut très fréquentée. M^{lle} Dr Grütter critiqua vivement les mesures économiques prises par les autorités ; et sur la proposition de la présidente, Dr Emma Graf, on vota une résolution qui chargeait l'Association pour le suffrage de présenter à qui de droit une requête pour réclamer l'introduction des femmes dans tous les organes s'occupant de questions ménagères. Mais cette démarche ne rencontra pas un accueil plus favorable que les précédentes.

Cependant la situation devenait de plus en plus critique. La scission entre les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs allait en s'accroissant. L'attention des partis politiques finit par se porter sur le problème économique et les deux partis radicaux se mirent à l'œuvre. Ils convoquèrent le public à des soirées de discussion sur le ravitaillement. L'affluence des auditeurs témoigna à quel point le sujet était actuel. Pour la toute première fois, une femme fut chargée par un groupement politique de présenter un rapport. Ce fut devant une salle plus que comble que l'auteur de ces lignes exposa les réclamations féminines au sujet

de l'alimentation populaire. En regard des mesures prises par la Confédération, le canton et la municipalité, elle se fit l'interprète des mères de famille de la petite bourgeoisie, obligées de subvenir aux frais du ménage avec un revenu modeste, et sans avoir droit aux vivres à prix réduits. A son avis les autorités ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour venir en aide à la partie de la population qui se trouvait dans le besoin. Elle termina en posant les thèses suivantes : *Participation de maîtresses de maison appartenant à toutes les classes de la population aux décisions ayant trait à l'économie domestique; institution d'une Commission officielle composée de femmes maîtresses de maison, ménagères, etc.* Dans une résolution formulée par le secrétaire du parti radical, et qui fut votée à l'unanimité, l'assemblée se déclarait d'accord avec les thèses de M^{me} Merz et demandait au Conseil municipal de Berne de prendre en mains la création de cette commission.

Cette réunion avait eu lieu le 13 mai 1917; à la fin de ce même mois, une Commission comprenant neuf mères de famille — présentées par les Sociétés féminines de la ville — était nommée par la municipalité et M^{me} Merz appelée à la présidence. L'Association des femmes socialistes y comptait deux membres. Cette Commission ménagère est adjointe comme sous-commission à la Commission municipale des approvisionnements où sa présidente siège avec droit de vote.

Pendant les cinq mois de son existence, l'activité de ce nouveau groupement s'est exercée sur le terrain théorique autant que pratique. Il s'est livré à des études approfondies au sujet des cuisines centrales pour familles des classes moyennes, de l'alimentation des masses, etc., etc. Les travaux pratiques ont pris beaucoup de temps. Afin de constituer une réserve alimentaire pour l'hiver et d'utiliser l'abondante récolte de légumes et de fruits, on institua dans toutes les cuisines scolaires et dans d'autres locaux des cours accompagnés de démonstrations pour la conservation et le séchage des produits des vergers et jardins. Les maîtresses des écoles ménagères se mirent de façon très désintéressée à notre disposition pour cet enseignement qui a été fréquenté par un chiffre respectable de participantes. Il fallut même donner un des cours en français pour les femmes qui parlaient cette langue. Les feuilles volantes que la Commission avait rédigées — en tenant compte des habitudes de la population — furent de même rapidement enlevées.

La préparation des fruits et légumes pour les fours à sécher installés par la municipalité rentre également dans les attributions de la Commission. La quantité très considérable qui peut être séchée par jour donne de l'ouvrage à un nombreux personnel. Les Samaritaines s'étaient mises d'emblée à notre disposition; d'autres aides ne tardèrent pas à se joindre à elles, de sorte que des groupes d'environ soixante personnes ont travaillé à tour de rôle tous les soirs et souvent l'après-midi à ce *service civique volontaire*. Les classes supérieures des écoles et les éclairées lui ont aussi consacré une partie de leurs journées. La Commune de Berne est maintenant pourvue d'une ample réserve qui sera mise à contribution au printemps 1918.

Notre suggestion de recommander dans la presse l'usage de sabots aux enfants des écoles a rencontré un plein succès. Même les enfants de celles qu'on est convenu d'appeler « les bonnes familles », se sont maintenant rangés à cette coutume.

En ce moment, la Commission projette de créer un bureau d'informations qui servirait de centre à ses diverses activités : conseils et renseignements, démonstrations, conférences, enseignement ménager adapté aux conditions actuelles. Elle recueille, pour les examiner, les désirs que lui expriment les maîtresses

de maison et les transmet à la Commission des approvisionnements s'ils lui paraissent justifiés.

Tous ses efforts visent à arriver aux solutions les plus pratiques dans ce domaine qui est si essentiellement celui des femmes, tout en tenant compte du bien de la communauté. Pour cela, il est nécessaire d'exercer une certaine influence sur les autorités et les milieux dirigeants. Dans une des dernières séances du Conseil municipal, un conseiller a proposé d'introduire l'élément féminin dans la Commission nouvellement organisée qui s'occupe de la distribution du combustible, ceci en se basant sur les bonnes expériences faites dans le domaine des approvisionnements. Nous voyons dans cette proposition la preuve que l'action des femmes bernoises maîtresses de maison et ménagères n'a pas fait fausse route jusqu'ici!

Julie MERZ.

(Traduit par Mlle C. H.).

Celles qui travaillent

IV. Les Femmes dans les professions libérales

(Suite et fin) ¹

Après les professions de l'enseignement, ce sont celles relatives à l'hygiène et à la médecine où les femmes sont, de toutes les professions libérales, les plus nombreuses. Nous n'avons malheureusement pas ici de statistiques venant compléter pour celles qui travaillent dans les établissements publics celles du Bureau fédéral, mais l'examen de ces dernières nous fournira, pour le seul groupe des gardes-malades, infirmières libres, etc., d'intéressants renseignements.

Sur leur situation sociale: 6232 sont chefs ou propriétaires d'entreprises, et dans le nombre 24 dentistes, 73 médecins (ce chiffre-là a dû augmenter sensiblement depuis que la statistique a été établie), 662 gardes-malades, 39 pharmaciennes, et 5266 sages-femmes. Beaucoup moins là qu'ailleurs on ne trouve de ces malheureux « membres de la famille du chef » dont la situation professionnelle et les salaires nous inspirent toujours de fortes inquiétudes, et, dans ce cas, c'est fort heureux pour les patients! Les femmes travaillant comme employées dans ces professions ne sont qu'au nombre de 3130, ce qui démontre combien petites sont, selon le langage de la statistique fédérale « les entreprises » de ce genre, celles-ci étant surtout « exploitées » par leurs propriétaires elles-mêmes. En effet, 92 % dépendent d'une seule personne, qui, dans 8149 cas est un homme et dans 4336 une femme.

Ce qu'est la situation des gardes-malades en général le grand public l'ignore trop souvent. On se souvient peut-être d'une étude sur ce sujet parue jadis dans le *Mouvement Féministe*, et dans laquelle une garde-malade zurichoise, sœur Emma Freudweiler, exposait très sobrement et avec de nombreux exemples à l'appui, les abus dont cette profession est l'objet.

Que ne réclame-t-on pas de la garde-malade? écrivait-elle. A côté du service proprement dit au chevet des malades, elle doit nettoyer, récurer, frotter les planchers, allumer les poêles, entretenir les laboratoires, faire la cuisine, laver la vaisselle, compier le linge sale, et le transporter dans de lourdes corbeilles, chercher les cercueils à la cave, faire le service de la table des médecins, veiller des hommes en délire, tenir les comptes, écrire des lettres d'affaires, enseigner les travaux manuels, parler les langues étrangères, diriger le ménage, photographier, faire des préparations microscopiques, cultiver le jardin potager, laver les fenêtres, frotter les cuivres, faire les graphiques des malades, élever des cobayes, etc., etc. ²

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1917.

² *Mouvement Féministe* du 10 avril 1913 (n° 6).